

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Alain GOMOT
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 19 décembre 2018</i>	

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET
- RANCHOT : M. Eric MONTIGNON ;
- ROUFFANCGE : M. Didier TISSOT ;
- SALANS : Mme Stéphanie DREZET ;

Le Conseil Communautaire a été convoqué le MERCREDI 19 décembre 2018 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h15 et a été levée à 21h35.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour, envoyé à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les deux nouveaux conseillers communautaires ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité (4 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 septembre 2018.

Voté à l'unanimité

b. *Installations des nouveaux délégués communautaires de la commune de Dampierre suite aux élections municipales*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire installe les 4 conseillers communautaires de la commune de Dampierre, qui sont les suivants :

- **Monsieur Grégoire DURANT,**
- **Madame Joss BERNARD,**
- **Monsieur Olivier MATHEVON,**
- **Madame Laure VALENTIN.**

Voté à l'unanimité

c. *Etat des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

d. *Désignation d'un secrétaire de séances*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **nomme Monsieur Alain GOMOT comme secrétaire de séance.**

Voté à l'unanimité

e. *Modification du membre de Vice-Présidents*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose deux choix : soit diminuer le nombre de VP à 4 ou soit refaire des élections pour les deux postes vacants (réélire 2 Vice-présidents) et rester à 6 VP.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) pense qu'il serait judicieux de réélire le VP qui a été nouvellement installé et diminuer le nombre de VP à 5.

Monsieur Claude TERON (SERRE LES MOULIERES) demande si la Communauté de Communes arrive à gérer avec 4 VP actuellement.

Monsieur le Président répond que oui.

Monsieur Alain GOMOT (VITREUX) précise qu'il est favorable pour 4 VP.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) ajoute qu'au vue de la charge de travail de la Communauté de Communes Jura Nord, il va être compliqué de ne pas réélire des VP.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) prend part au débat et explique que si les 4 VP actuels acceptent leur nouveau rôle, il n'y a pas besoin de réélire de nouveaux VP sachant qu'il ne reste qu'une année avant les prochaines élections même si les rôles de 2 VP avaient leur utilité.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) se demande si les VP qui restent en place ne vont pas demander d'augmentation.

Monsieur Grégoire DURANT (DAMPIERRE) précise que si le Conseil Communautaire décide de maintenir un poste de VP, il souhaite continuer sa fonction de VP.

A la majorité absolue (7 CONTRES / 9 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte de modifier le nombre de Vice-présidents et détermine le nombre de Vice-présidents à 4.

Voté à la majorité

f. Modification des membres des Commissions suite aux élections de la commune de Dampierre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » composée de 22 membres :

Monsieur Gérôme FASSET, Président

Monsieur	Sébastien	HENGY	FRAISANS
Monsieur	Grégoire	DURANT	DAMPIERRE
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	Régis	CHOPIN	ORCHAMPS
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Monsieur	Jérôme	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aurélien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	Jacques	DELVA	LA BRETENIERE
Monsieur	Michel	ECARNOT	BRANS
Monsieur	Christian	MIGNOT	MONTMIREY LA VILLE
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Frédéric	BREGAND	ETREPIGNEY
Monsieur	Philippe	SMAGGHE	SALANS
Monsieur	Yves	COINCENOT	SALANS
Monsieur	Philippe	GIMBERT	LA BARRE
Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Monsieur	Christophe	LUSSEAU	EVANS
Monsieur	Olivier	MATHEVON	DAMPIERRE
Madame	Caroline	MEYER	DAMPIERRE

Commission n° 2 « Enfance Jeunesse » composée de 30 membres :

Monsieur G r me FASSET, Pr sident
Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-pr sident
Madame Nathalie RUDE, Vice-pr sidente

Madame	Myriam	VILLAR	MONTMIREY LE CH�TEAU
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Michel	GRAS	OFFLANGES
Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Louis	ESPUCHE	DAMMARTIN MARPAIN
Madame	Sylvette	THOUVENIN	MONTEPLAIN
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Madame	Emmanuelle	MATHEY	LA BARRE
Monsieur	Jean-Marc	REGNIER	LA BRETENIERE
Madame	Eliane	GRUET	SERRE LES MOULIERES
Monsieur	Jean-No�l	ARNOULD	COURTEFONTAINE
Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Madame	Sabrina	CHAPUIS	ETREPIGNEY
Madame	Lucie	LALORCEY	SALANS
Madame	St�phanie	DREZET	SALANS
Monsieur	Jos�	SANCHEZ	SALANS
Madame	Val�rie	BIDAL	LOUVATANGE
Monsieur	Andr�	BONNET	EVANS
Madame	A�cha	HENRY	EVANS
Madame	Sylvie	DENOUVEAUX	EVANS
Madame	Ludivine	MARTINATTO	EVANS
Monsieur	Jean-Luc	HUDRY	EVANS
Madame	Sonia	LOUISET-CABASSY	LOUVATANGE
Madame	Val�rie	BENDERITTER	DAMPIERRE
Madame	Caroline	MEYER	DAMPIERRE
Madame	Laure	VALENTIN	DAMPIERRE

Commission n° 3 « Technique » composée de 41 membres :

Monsieur G r me FASSENET, Pr sident
Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-pr sident
Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-pr sident
Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-pr sident
Madame Nathalie RUDE, Vice-pr sidente

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Monsieur	S�bastien	HENGY	FRAISANS
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Marc	BARBIER	OFFLANGES
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Monsieur	R�gis	CHOPIN	ORCHAMPS
Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Louis	ESPUCHE	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Pierre	ROUX	GENDREY
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CH�TEAU
Monsieur	J�r�me	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	R�mi	VUILLEMENOT	LOUVATANGE
Monsieur	Philippe	GIMBERT	LA BARRE
Monsieur	Hubert	BACOT	FRAISANS
Monsieur	Olivier	GUILLEMIN	LOUVATANGE
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Jean-No�l	ARNOULD	COURTEFONTAINE
Monsieur	Michel	GREMAUX	PLUMONT
Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Monsieur	Gilbert	LAVRY	SALIGNEY
Monsieur	Olivier	DEMANDRE	RANS
Monsieur	S�gundo	ALFONSO	OUR
Madame	Christine	JUPILLE	PLUMONT
Monsieur	Yves	COINCENOT	SALANS
Monsieur	Michel	ROLLAND	SALANS
Monsieur	Alexandre	BOLE	SALANS
Monsieur	Florian	BAILLY MAITRE	SALANS
Monsieur	Christian	CRETIN	THERVAY
Monsieur	Andr�	BONNET	EVANS
Monsieur	Serge	CORNOUEIL	EVANS
Monsieur	Gr�goire	DURANT	DAMPIERRE
Monsieur	Philippe	HUSSON	DAMPIERRE
Monsieur	Alain	GOUNAND	DAMPIERRE
Monsieur	Anthony	FALCONNET	DAMPIERRE

Commission n° 4 « Environnement » composée de 28 membres :

Monsieur Jérôme FASSENET, Président

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Myriam	VILLAR	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Madame	Stéphanie	PICOT	DAMPIERRE
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	Jérôme	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Ludivine	GERARDIN	OFFLANGES
Monsieur	Christian	DEMESMAY	FRAISANS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aurélien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	Rémi	VUILLEMENOT	LOUVATANGE
Madame	Christelle	BOBILLIER	LA BARRE
Monsieur	Aurélien	PHILIPPE	PETIT MERCEY
Monsieur	Olivier	GUILLEMIN	LOUVATANGE
Madame	Catherine	VIATTE	MONTMIREY LA VILLE
Madame	Marie-Luce	CHENU	ETREPIGNEY
Monsieur	Olivier	DEMANDRE	RANS
Madame	Stéphanie	DREZET	SALANS
Madame	Marie-Françoise	BET GARITAN	SALANS
Monsieur	Antony	BOURCET	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Daniel	TAMISIER	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Ludovic	DUVERNOIS	TAXENNE
Monsieur	Eric	LUCOT	EVANS
Madame	Sylvie	DENOUEAUX	EVANS
Monsieur	Raymond	BALLOT	VITREUX
Monsieur	Anthony	FALCONNET	DAMPIERRE
Monsieur	Alain	GOUNAND	DAMPIERRE

Commission n° 5 « Economie » composée de 18 membres :

Monsieur Gérôme FASSET, Président
 Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	Régis	CHOPIN	ORCHAMPS
Madame	Christine	MAUFFREY	FRAISANS
Monsieur	Luc	BEJEAN	MONTEPLAIN
Monsieur	Jérôme	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Christian	GIROD	FRAISANS
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Frédéric	BREGAND	ETREPIGNEY
Madame	Sonia	THEODIERE	SALIGNEY
Monsieur	Thierry	VINCENT	OFFLANGES
Monsieur	Serge	CORNOUEIL	EVANS
Monsieur	Christophe	LUSSEAU	EVANS

Commission n° 6 « Culture » composée de 26 membres :

Monsieur Gérôme FASSET, Président
 Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Gilles	MALAPERT	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Madame	Myriam	VILLAR	MONTMIREY LE CHATEAU
Monsieur	Jérôme	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Ludivine	GERARDIN	OFFLANGES
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aurélien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	Daniel	BOURGEOIS	LA BARRE
Monsieur	Christian	GIROD	FRAISANS
Madame	Isabelle	GUILLOT	LA BRETENIERE
Monsieur	Eric	PERTUS	MONTMIREY LA VILLE
Madame	Catherine	VIATTE	MONTMIREY LA VILLE
Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Monsieur	Philippe	SMAGGHE	SALANS
Madame	Stéphanie	DREZET	SALANS
Monsieur	Ludwig	VADAM	EVANS
Madame	Marie	BOITEL	EVANS
Monsieur	Jean-Luc	HUDRY	EVANS
Monsieur	Olivier	MATHEVON	DAMPIERRE
Madame	Caroline	MEYER	DAMPIERRE
Monsieur	Ludovic	GERBER	DAMPIERRE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **modifie les membres de toutes les Commissions comme ci-dessus,**
- **installe et désigne les membres des Commissions.**

Voté à l'unanimité.

g. PLUi : Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La présentation du PADD a été faite au Conseil Communautaire lors de la séance du 19 décembre 2018.

Le PADD s'articule autour de 3 axes d'interventions transversaux :

Axe 1 : Un territoire accueillant et de proximité ;

Axe 2 : Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces ;

Axe 3 : Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités.

Monsieur Philippe SMAGGHE, conseiller communautaire de la commune de Salans, indique que la commune de Salans ainsi que celle d'Evans ont une pression foncière. Ces deux communes ont « 0 » logements vacants et souhaitent que leurs documents d'urbanismes (PLU pour la commune de Salans et CARTE COMMUNALE pour la commune d'Evans) soient intégrés dans le PLUi.

Monsieur Christian GIROD, conseiller communautaire de la commune de Fraisans, ajoute que Fraisans réalise actuellement un lotissement. Ce lotissement sera rempli d'ici 5 ans. Les usagers devront donc se diriger soit vers la commune de Salans ou soit vers la commune d'Evans pour construire. Ces deux communes devraient être intégrées dans les « Pôles en Devenir ».

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, précise que lors du débat du PADD dans sa commune, son Conseil Municipal a indiqué n'avoir pas beaucoup d'informations sur la pyramide des âges du territoire.

Le Conseil Communautaire a débattu du PADD.

2. ENFANCE JEUNESSE

a. Réservation des séjours – Autorisation de paiement des arrhes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur le paiement avant service fait pour la réservation des séjours ;**
- **accepte le paiement des arrhes pour les locations de vacances ;**
- **autorise Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires pour le paiement d'arrhes ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer les contrats à intervenir entre l'organisme et la Communauté de Communes Jura Nord et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Décision modificative n°3 – BP PRINCIAPL 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 3 au Budget Principal de l'exercice 2018 comme ci-après :

Année 2018
Décision modificative n°3

Section fonctionnement								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	GARE RANCH	- 40 000,00 €		BP2019
011	615221	Entretien et réparations bâtiment		BAT	DAMPIERRE	- 20 000,00 €		BP2019
011	615221	Entretien et réparations bâtiment		BAT	JN DAMPIER	- 25 000,00 €		BP2019
011	615232	Entretien et réparations réseaux		PLUV		- 25 000,00 €		annulation compétence
011	6182	Documentation générale et techn		COM		- 400,00 €		transfert compte à compte
011	6188	Autres frais divers		COM		6 000,00 €		validation conseil communautaire clip vidéo
011	6226	Honoraires		GEN		- 15 000,00 €		suite annulation marché étude transfert eau assainissement
011	6231	Annonces et insertions		COM		- 600,00 €		transfert compte à compte
011	6237	Publications		COM		- 600,00 €		transfert compte à compte
011	6238	Divers		COM		- 2 500,00 €		transfert compte à compte
012	6455	Cotisations pour assurance du pe		EJE		50 000,00 €		régularisations bases n-1
012	6458	Cotisations aux autres organisme		EJE		40 000,00 €		régularisations bases n-1
65	6541	Créances admises en non-valeur		EJE		6 000,00 €		
65	6542	Créances éteintes		BAT		2 000,00 €		
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance		BAT	PEVEG	- 10 000,00 €		souscription emprunt fin d'année
67	673	Titres annulés (sur exercices anté		SCO		8 000,00 €		annulation titres SIVOS
70	70845	Aux communes membres du GFI		SO			50 000,00 €	facturation supplémentaire aux communes
70	70878	par d'autres redevables		EJE	MONTV ALSH	- 152 000,00 €		transfert compte à compte
70	70878	par d'autres redevables		EJE	DAMM ALSH	- 90 000,00 €		transfert compte à compte
74	74758	Autres groupements		EJE	MONTV ALSH		90 000,00 €	rectification participation Grand Dole
74	74758	Autres groupements		EJE	DAMM ALSH		40 000,00 €	rectification participation Grand Dole
75	752	Revenus des immeubles		ECO	ATELIERS RELAIS		10 000,00 €	occupation location supplémentaire
77	7718	Autres produits exceptionnels sur		GEN			24 900,00 €	suite annulation marché étude transfert eau assainissement
TOTAL FONCTIONNEMENT						- 27 100,00 €	- 27 100,00 €	

Section investissement								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
041	2313	Constructions	GYMN2	BAT	GYM	30 000,00 €		Régularisation avances forfaitaires
041	238	Avances et acomptes versés sur c	GYMN2	BAT	GYM		30 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT						30 000,00 €	30 000,00 €	

Voté à l'unanimité.

b. *Décision modificative n°5 – BP ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 4 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2018 comme ci-après :

Année 2018
Décision modificative n°5

Section fonctionnement								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
002	002	Résultat d'exploitation reporté (e		ASSCO	ASSSIAR		71 936,51 €	transfert résultat SIAR
011	61523	Entretien et réparations réseaux		ASSCO		12 000,00 €		
011	6261	Frais d'affranchissement		ASSCO		4 000,00 €		
74	747	Subventions et participations des		ASSCO			15 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT						16 000,00 €	56 936,51 €	
Section investissement								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
21	21532	Réseaux d'assainissement		ASSCO	ASSEVANS	30 027,58 €		Transfert compte à compte
23	2315	Installations, matériel et outillage		ASSCO	ASSEVANS	36 000,00 €		Transfert compte à compte
23	2313	Constructions	STEP GENDR	ASSCO	ASSGEND	100 000,00 €		Travaux 2017 non réalisés par la commune
10	10222	F.C.T.V.A.	STEP GENDR	ASSCO	ASSGEND		16 400,00 €	
13	13111	Agence de l'eau	STEP GENDR	ASSCO	ASSGEND		63 900,00 €	notification 12/2017 à la commune
13	1313	Départements	STEP GENDR	ASSCO	ASSGEND		6 390,00 €	notification 12/2017 à la commune
13	13111	Agence de l'eau	STEP ORCHAMPS	ASSCO	ASSORCHI		24 500,00 €	notification 07/2018
20	2031	Frais d'études	RES OUGNEY	ASSCO	ASSOUGN	70 000,00 €		sous estimation au PPI
23	2315	Installations, matériel et outillage	RES OUGNEY	ASSCO		42 000,00 €		BP 2019
10	10222	F.C.T.V.A.	RES OUGNEY	ASSCO	ASSOUGN		4 100,00 €	
13	13111	Agence de l'eau	RES OUGNEY	ASSCO	ASSOUGN		17 310,00 €	notification 12/2018
001	001	Solde d'exécution de la section d'		ASSCO	ASSSIAR	37 122,86 €		intégration résultats SIAR
13	13111	Agence de l'eau		ASSCO	ASSSIAR		86 000,00 €	
20	2031	Frais d'études		ASSCO	ASSSIAR	20 504,72 €		
23	2315	Installations, matériel et outillage		ASSCO	ASSSIAR	27 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT						218 600,00 €	218 600,00 €	

Voté à l'unanimité

c. Tarifs « assainissement collectif » pour l'année 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les tarifs « assainissement collectif » sont les suivants :

Commune	Facture 120 m3	2019
Dammartin-Marpain	Facture 120 m3	199 €
	Part fixe	40,00 €
	Part variable(/m3)	1,32 €
Dampierre	Facture 120 m3	233 €
	Part fixe	40,00 €
	Part variable(/m3)	1,61 €
Etrepigny	Facture 120 m3	210 €
	Part fixe	40,00 €
	Part variable(/m3)	1,42 €
Evans	Facture 120 m3	145 €
	Part fixe	40,00 €
	Part variable(/m3)	0,87 €
Fraisans	Facture 120 m3	192 €
	Part fixe	40,00 €
	Part variable(/m3)	1,26 €

Gendrey	Facture 120 m3	156 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	0,97 €
Louvatange	Facture 120 m3	162 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,02 €
Montmirey la Ville	Facture 120 m3	186 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,22 €
Montmirey le Château	Facture 120 m3	186 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,22 €
Orchamps	Facture 120 m3	157 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	0,97 €
Ougney	Facture 120 m3	193 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,27 €
Pagney	Facture 120 m3	153 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	0,94 €
Petit Mercey	Facture 120 m3	348 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	2,57 €
Plumont	Facture 120 m3	198 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,32 €
Ranchot	Facture 120 m3	233 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,61 €
Rans	Facture 120 m3	233 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,61 €
Salans	Facture 120 m3	233 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,61 €
Taxenne	Facture 120 m3	204 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	1,37 €
Thervay	Facture 120 m3	290 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	2,08 €
Vitreux	Facture 120 m3	147 €
	<i>Part fixe</i>	40,00 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	0,89 €
Saligney	Facture 120 m3	72 €
	<i>Part fixe</i>	21,67 €
	<i>Part variable(/m3)</i>	0,42 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les tarifs « assainissement collectif » ci-dessus ;**
- **accepte et fixe les tarifs ci-dessus applicables pour l'année 2019.**

Voté à l'unanimité

d. *Modification des tarifs « médiathèque » et application d'un tarif « associations »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il convient de modifier les tarifs « médiathèques » comme suit :

Adhésions

Pour les résidents de la Communauté de Communes Jura Nord :

- 1 adhésion individuelle avec un forfait de 6 séances de cours d'informatique : 10 €
- 1 adhésion familiale avec un forfait de 6 séances de cours d'informatique : 13 €

Pour les résidents hors de la Communauté de Communes Jura Nord :

- 1 adhésion individuelle avec un forfait de 6 séances de cours d'informatique : 20,00 €
- 1 adhésion familiale avec un forfait de 6 séances de cours d'informatique : 26,00 €

- forfait de 24 séances de cours d'informatique : 25,00 €

Pénalités – Modalités des retards et des rappels

- document vidéo : 0,15 €
vidéo et jour de retard
- rappels :
 - lettre de rappel n° 1 (retard d'un mois) : 1,00 €
 - lettre de rappel n° 2 (retard de deux mois) : 2,00 €
 - lettre de rappel n° 3 (retard de trois mois) : 3,00 €

Service multimédia :

- connexion internet : gratuite
(pour les abonnés)

Tarifs Photocopies :

- A4 noir & blanc recto : 0,10 €
- A4 noir & blanc recto/verso : 0,20 €
- A4 couleur recto : 0,20 €
- A4 couleur recto/verso : 0,40 €
- A3 noir & blanc recto : 0,20 €
- A3 noir & blanc recto/verso : 0,30 €
- A3 couleur recto : 0,40 €
- A3 couleur recto/verso : 0,50 €

Tarifs Impressions :

- noir & blanc : 0,20 €
- couleur : 0,40 €

De plus en plus d'associations ont besoin de faire des photocopies. Il est donc proposé d'appliquer un tarif « associations » pour les photocopies et les impressions qui sont les suivants :

Tarifs Photocopies :

- A4 noir & blanc recto : 0,10 €
- A4 noir & blanc recto/verso : 0,20 €
- A4 couleur recto : 0,20 €
- A4 couleur recto/verso : 0,40 €
- A3 noir & blanc recto : 0,20 €
- A3 noir & blanc recto/verso : 0,30 €
- A3 couleur recto : 0,40 €
- A3 couleur recto/verso : 0,50 €

Tarifs Impressions :

- noir & blanc : 0,20 €
- couleur : 0,40 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement pour l'instauration de tarifs photocopies et impressions pour les associations ;
- fixe et adopte les tarifs ci-dessus ;

- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – BP PRINCIPAL 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- **les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de trois mille trois cent cinquante-neuf euros et trente-sept centimes (3 359,37 €) ;**
- **les créances éteintes ci-dessus pour un montant de quatre cent cinquante-cinq euros (455,00 €).**

Voté à l'unanimité

f. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – BP ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- **les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de quatre mille trente-deux euros et vingt-sept centimes (4 032,27 €) ;**
- **les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-quatre centimes (1 188,84 €).**

Voté à l'unanimité

g. Admissions en non-valeurs / Créances éteintes – BP ANNEXE ORDURES MENAGERES 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- **les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de deux mille six cent soixante-huit euros et vingt-quatre centimes (2 668,24 €) ;**
- **les créances éteintes ci-dessus pour un montant de quatre cent quatre-vingt-deux euros (482,00 €).**

Voté à l'unanimité

h. Remise gracieuse – Annulation de la dette

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'annuler cette dette pour un montant de quatre cent soixante-dix-sept euros et soixante-seize centimes (477,76 €).

Voté à l'unanimité

i. Modification de la délibération n°dcc2018_01_009 relative à la participation de la CCJN à l'emprunt du CIS DE Thervey – Modification du montant de la commune de Thervey

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la prise en charge de l'emprunt de la caserne de Thervey comme détaillé ci-dessus, soit un montant de 1 241,40 € pour l'année 2017 et un montant de 1 241,40 € pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité

4. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a. *Aménagement devant le collège à Fraisans : approbation du BP Prévisionnel et demandes de subventions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) présente le projet au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après présentation en séance et après en en avoir délibéré :

- **approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;**
- **autorise Monsieur le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

5. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

- a. *Pôle éducatif de Gendrey : modification du BP et autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides des différents co-financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- **modifie et approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;**
- **autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

- b. *Pôle éducatif de Gendrey : mise en place d'une convention de passage pour les réseaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- **accepte la mise en place de cette convention de passage pour les réseaux,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Raccordement des effluents de Fraisans sur la STEP à Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot : approbation du BP prévisionnel et demandes de subventions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- accepte de réaliser l'opération par tranche annuelle 2019, 2020 et 2021 ;
- approuve le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel pour la tranche 1 ;
- autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

6. GEMAPI

d. Contrats de rivières Vallée du Doubs et Territoires Associés

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est demandé de se renseigner auprès de l'Agence de l'Eau pour savoir si la CCJN peut prétendre à des aides grâce à ce contrat.

Suite à l'examen du contenu technique et des estimations financières des actions inscrites au contrat de rivière pour période 2019-2021, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les objectifs, les enjeux et la planification globale du contrat de rivière "Vallée du Doubs & territoires associés" ;
- de s'engager à réaliser les opérations listées ci-dessus et inscrites à l'avenant au contrat sous sa propre maîtrise d'ouvrage ou via un syndicat mixte compétent et ce, en respectant la programmation et en tenant informé l'EPTB Saône & Doubs ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat de rivière et tout autre document nécessaire à la réalisation des opérations listées ci-avant.

Voté à l'unanimité

7. AFFAIRES SCOLAIRES

b. Ecole à Orchamps – Convention de mise à disposition des locaux pour de associations

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les associations concernées sont TANDEM et APE de l'école d'Orchamps.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition des locaux pour les associations ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les convention à intervenir et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21h35.

M. Alain GOMOT
Commune de VITREUX



Le Président,
Gérôme FASSENET

